

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

CILEST, comprimés

norgestimate et éthinylestradiol

Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.
- Si vous ressentez un des effets mentionnés comme graves ou si vous présentez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice:

1. Qu'est-ce que CILEST et dans quels cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser CILEST
3. Comment utiliser CILEST
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver CILEST
6. Informations supplémentaires

1. QU'EST-CE QUE CILEST ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISE

CILEST est un contraceptif oral utilisé pour la prévention de la grossesse.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT D'UTILISER CILEST

N'utilisez jamais CILEST

- si vous êtes allergique (hypersensible) à la norgestimate ou à l'éthinylestradiol ou à l'un des autres composants de CILEST.
- Si vous avez ou si vous avez eu un cancer du sein ou un cancer des organes génitaux.
- Si vous avez ou si vous avez eu une tumeur bénigne ou maligne au foie.
- Si vous présentez des saignements vaginaux dont la cause n'est pas établie.
- Si vous avez une jaunisse ou une grave maladie du foie.
- Si vous avez un diabète avec atteinte des vaisseaux sanguins.

- Si vous avez ou si vous avez eu des affections thrombo-emboliques (lorsqu'un caillot sanguin se détache de la paroi d'une veine et provoque une obstruction d'un vaisseau sanguin plus petit) par exemple au niveau des jambes (thrombose veineuse profonde), du cerveau (attaque cérébrale), des poumons (embolie pulmonaire) ou du cœur (crise cardiaque);
- Si vous avez ou si vous avez eu une affection qui pourrait être un signe avant-coureur d'une crise cardiaque (comme l'angine de poitrine ou une douleur dans la poitrine) ou d'une attaque cérébrale (comme un accident ischémique transitoire ou une petite attaque réversible);
- Si certains facteurs de risque sont présents en même temps, à savoir : tension artérielle trop élevée, diabète, maladies des voies biliaires et du foie, un taux de graisse excessif dans le sang, être obèse, fumer, avoir plus de 35-40 ans. Si ces facteurs sont présents, il faut envisager d'arrêter la prise de CILEST.
- Si vous ressentez une douleur dans la poitrine ou si vos chevilles enflent, l'utilisation de CILEST doit être immédiatement arrêtée. L'arrêt s'impose également en cas d'apparition de troubles de la vue et de migraine.
- si vous êtes enceinte ou si vous pensez l'être.

Si un de ces cas s'applique à vous, signalez-le à votre médecin avant de commencer à utiliser CILEST. Il se peut que votre médecin vous conseille un autre type de pilule ou une méthode contraceptive totalement différente (non hormonale).

Si un de ces cas se produit pour la première fois pendant que vous utilisez la pilule, arrêtez immédiatement de la prendre et consultez votre médecin. Entre-temps, utilisez une méthode contraceptive non hormonale. Voir aussi la rubrique « Remarques générales ».

Faites attention avec CILEST :

Remarques générales

Cette notice décrit différentes situations où vous devez arrêter d'utiliser la pilule, ou dans lesquelles la fiabilité de la pilule peut être réduite. Dans de telles situations, vous ne pouvez pas avoir de rapports sexuels ou vous devez prendre des mesures contraceptives non hormonales supplémentaires : utilisation d'un préservatif ou d'une autre méthode de barrière. N'utilisez pas la méthode du calendrier ou des températures. Ces méthodes peuvent manquer de fiabilité du fait que la pilule influence les variations normales de la température et de la glaire cervicale qui se produisent pendant le cycle menstruel.

CILEST permet d'éviter la grossesse mais ne protège pas contre le sida ni contre d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Si vous prenez également d'autres médicaments, veuillez aussi lire la rubrique « Utilisation avec d'autres médicaments ».

Avant de commencer à utiliser CILEST

Avant et pendant l'utilisation de CILEST, vous devez vous faire régulièrement contrôler par votre médecin. En cas d'apparition de saignements anormaux, vous devez consulter votre médecin. Si un des cas suivants s'applique à vous, vous devez certainement en parler à votre médecin avant de commencer à prendre CILEST.

- si vous fumez
- si vous êtes diabétique.
- si vous avez un excès de poids très important.
- si votre tension artérielle est élevée.
- si vous avez une maladie des valves du cœur ou une perturbation déterminée du rythme cardiaque.
- si vous présentez des inflammations des veines (phlébite superficielle).
- si vous avez des varices.
- si un membre de votre famille directe a déjà eu une thrombose, une crise cardiaque ou une attaque cérébrale.
- si vous souffrez de migraine.
- si vous êtes épileptique.
- si vous ou un membre de votre famille directe avez actuellement ou vous avez eu dans le passé un taux élevé de cholestérol ou de triglycérides (taux de graisse) dans le sang.
- si un membre de votre famille directe a déjà eu un cancer du sein.
- si vous avez une maladie du foie ou de la vésicule biliaire.
- si vous avez la maladie de Crohn ou une colite ulcéreuse (inflammation chronique des intestins).
- si vous avez un lupus érythémateux systémique (une maladie de peau qui atteint tout le corps).
- si vous avez un syndrome urémique hémolytique (une maladie de la coagulation sanguine qui provoque une insuffisance rénale).
- si vous souffrez d'une drépanocytose (sorte d'anémie).
- si vous avez un chloasma (présence de taches pigmentées brun-jaune sur la peau, surtout au visage) ou vous en avez déjà eu un ; si c'est le cas, évitez de trop vous exposer à la lumière solaire ou aux rayons ultraviolets.

Si une des situations précitées apparaît pour la première fois, se répète ou s'aggrave pendant que vous prenez la pilule, vous devez contacter votre médecin.

La pilule et la thrombose

On parle de thrombose en cas de formation d'un caillot sanguin qui peut obstruer un vaisseau sanguin.

La thrombose survient parfois dans les veines profondes de la jambe (thrombose veineuse profonde). Lorsque le caillot sanguin se détache de la paroi de la veine où il s'est formé, il peut aboutir dans les artères du poumon et y obstruer un vaisseau sanguin (provoquant ce qu'on appelle une « embolie pulmonaire »). La thrombose veineuse profonde est une manifestation rare. Elle peut se produire que vous preniez ou non la pilule et peut aussi survenir chez une femme enceinte. Le risque est plus grand chez les utilisatrices de pilule que chez les non-utilisatrices, mais toutefois pas aussi grand qu'en cas de grossesse. Le risque d'avoir une thrombose veineuse profonde est temporairement augmenté à la suite d'une opération ou d'une immobilisation (p.ex. lorsque vous avez une jambe ou les deux jambes dans le plâtre ou enveloppée(s) de bandages). Chez les femmes qui utilisent la pilule, ce risque peut être augmenté. Si vous devez vous faire hospitaliser ou opérer, informez le médecin bien à l'avance que vous prenez la pilule.

Il se peut qu'il vous recommande d'arrêter la pilule plusieurs semaines avant l'opération ou au moment de l'immobilisation. Votre médecin pourra aussi vous dire à quel moment vous pourrez recommencer la pilule une fois que vous êtes sur pied.

Dans des cas très rares, des caillots sanguins peuvent aussi aboutir dans les vaisseaux sanguins du cœur (provoquant une crise cardiaque) ou du cerveau (provoquant une attaque cérébrale). Encore plus rarement, des caillots peuvent se retrouver dans le foie, les intestins, les reins et les yeux.

Le risque de crise cardiaque ou d'attaque cérébrale augmente avec l'âge. Si vous fumez, le risque augmente aussi proportionnellement à la quantité de cigarettes que vous fumez. Si vous utilisez la pilule, vous devez arrêter de fumer, surtout si vous avez plus de 35 ans.

Si votre tension artérielle augmente pendant que vous utilisez la pilule, il se peut qu'on vous recommande d'arrêter le traitement.

Très occasionnellement, une thrombose peut provoquer une grave invalidité permanente, voire connaître une issue fatale.

Si vous présentez des signes éventuels de thrombose, arrêtez de prendre la pilule et consultez

immédiatement votre médecin (voir aussi la rubrique « Quand devez-vous contacter votre médecin ? »).

Utilisez dès lors une autre méthode anticonceptionnelle non hormonale.

La pilule et le cancer

Le cancer du sein a été diagnostiqué un peu plus souvent chez des femmes qui utilisaient la pilule que chez des femmes du même âge qui ne la prenaient pas. Cette légère augmentation du nombre de cas de cancers du sein diagnostiqués disparaît progressivement au cours des 10 ans qui suivent l'arrêt de la pilule. On ignore si cette différence est provoquée par la pilule. Il est possible aussi que les utilisatrices de pilule aient été examinées plus souvent et plus en détail, d'où une détection plus précoce des cas de cancer du sein.

Il a été mentionné qu'on observerait plus souvent un cancer du col de l'utérus chez des femmes qui utilisent longtemps la pilule. Il se peut néanmoins que cette observation ne soit pas due à la prise de la pilule, mais au comportement sexuel et à d'autres facteurs.

En cas d'apparition d'un saignement très anormal qui persiste ou se répète, vous devez vous faire examiner par un médecin.

Rarement, des tumeurs bénignes du foie et, plus rarement encore, des tumeurs malignes du foie ont été signalées chez des utilisatrices de la pilule. Ces tumeurs peuvent entraîner des hémorragies internes. Contactez immédiatement votre médecin si vous ressentez une douleur violente dans la partie supérieure de l'abdomen.

Quand devez-vous contacter votre médecin ?

Contrôles réguliers : Lorsque vous prenez la pilule, votre médecin vous demandera de revenir régulièrement pour des visites de contrôle. En règle générale, ces contrôles doivent se faire une fois par an.

Contactez votre médecin le plus rapidement possible dans les cas suivants :

- lorsque vous remarquez des changements dans votre état de santé, surtout s'ils ont un rapport avec un des points mentionnés dans cette notice (voir aussi la rubrique « Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser CILEST »);
- lorsque vous palpez la présence d'une « boule » dans un de vos seins ;
- lorsque vous prévoyez d'utiliser d'autres médicaments (voir la rubrique « Utilisation avec d'autres médicaments ») ;
- lorsque vous allez être immobilisée ou opérée (consultez votre médecin au moins 4 semaines avant) ;
- lorsque vous présentez des saignements vaginaux anormalement abondants ;

- lorsque vous avez oublié des comprimés de la première semaine de la plaquette-calendrier et que vous avez eu des rapports sexuels dans les 7 jours qui précèdent ;
- lorsque vous n'avez plus de règles pendant deux mois d'affilée ou si vous suspectez que vous êtes enceinte (dans ce cas ne commencez pas la plaquette-calendrier suivante avant que votre médecin ne vous y autorise).

ARRETEZ de prendre les comprimés et contactez immédiatement votre médecin si vous présentez des manifestations qui peuvent indiquer une thrombose :

- une toux inhabituelle ;
- des signes indiquant des affections thrombotiques ou thrombo-emboliques : forte douleur dans la poitrine, irradiant ou non vers le bras gauche, sensation oppressante ou douleur intense dans le mollet ;
- une sensation d'étouffement;
- une tension artérielle très fortement augmentée;
- des maux de tête ou des accès de migraine inhabituels, violents ou persistants ;
- une perte partielle ou complète de la vue ou une vision double ;
- un langage confus ou des difficultés à trouver vos mots ;
- des changements soudains au niveau des sens de l'ouïe, de l'odorat ou du goût ;
- une faiblesse ou une insensibilité dans une partie du corps ;
- une douleur violente ou un gonflement dans une des jambes ;
- si vous êtes enceinte ;
- de graves douleurs abdominales ou une jaunisse ou des vomissements persistants ;
- des vertiges ou une perte de conscience.

Les situations et les manifestations mentionnées ci-dessus sont décrites et commentées plus en détail ailleurs dans cette notice.

Veuillez consulter votre médecin si une des mises en garde mentionnées ci-dessus est d'application pour vous, ou si elle l'a été dans le passé.

Utilisation d'autres médicaments

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien
Informez aussi toujours votre médecin du fait que vous prenez la pilule.

La fiabilité de CILEST peut diminuer en cas d'usage simultané de certains antiépileptiques (par ex. les barbituriques, la phénytoïne,...), de médicaments contre la tuberculose (rifampicine) et contre le sida (ritonavir), et d'antibiotiques (griséofulvine, ampicilline, tétracycline).

Des interactions sont également possibles avec certains médicaments qui retardent la coagulation du sang (anticoagulants) et des médicaments utilisés pour le traitement du diabète et la narcolepsie (une affection qui se traduit par une somnolence anormale pendant la journée) (modafinil). Si vous devez prendre un de ces médicaments pendant quelque temps, vous devrez utiliser un moyen contraceptif non hormonal supplémentaire (par ex. un préservatif), à l'exception de la méthode des calendriers suivant Ogino-Knaus et de la méthode des températures.

Une interaction a été observée entre le millepertuis (*Hypericum perforatum*) et le composant actif de CILEST. Cette interaction est probablement imputable à une action sur certaines enzymes hépatiques. Il faut donc éviter de prendre un médicament ou un produit à base de millepertuis en même temps que CILEST.

Aliments et boissons

Sans objet

Grossesse et allaitement

En cas de grossesse établie ou suspectée, le traitement par CILEST doit être arrêté.

L'utilisation de CILEST est déconseillée pendant l'allaitement.

La prise de contraceptifs oraux pendant la période d'allaitement peut réduire la production de lait maternel. On n'a retrouvé qu'une petite fraction de la dose de médicament avalée par jour dans le lait maternel. S'il existe une répercussion sur l'organisme de l'enfant allaité, elle n'a pas encore été observée. Si possible, on reportera la prise de CILEST après la fin de la période d'allaitement.

Demander conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

L'utilisation de CILEST n'a pas d'influence sur l'aptitude à conduire des véhicules ou à utiliser des machines.

Informations importantes concernant certains composants de CILEST

Ce médicament contient du lactose. Si votre médecin vous a dit que vous présentez une intolérance à certains sucres, veuillez le contacter avant d'utiliser ce médicament.

3. COMMENT UTILISER CILEST

Lors de l'utilisation de CILEST, respectez toujours les instructions de votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien. Pendant la période d'utilisation du médicament, faites-vous régulièrement contrôler par votre médecin

Quand faut-il commencer à prendre CILEST ?

Rien de plus simple. Vous commencez à prendre les comprimés le premier jour des règles. À côté de chaque comprimé est indiqué le jour correspondant. Vous commencez par le comprimé qui correspond au jour exact de la semaine. Si vos règles débutent par exemple un mercredi, vous prenez ce jour-là le comprimé indiqué par WOE/MER/MIT.

Vous pouvez également commencer CILEST du jour 2 au jour 5 de vos règles, mais dans ce cas, pour le premier cycle, vous devez veiller à appliquer une méthode contraceptive complémentaire (méthode de barrière) pendant les 7 premiers jours de prise des comprimés.

Si vous passez à CILEST alors que vous preniez auparavant une autre pilule

Si vous utilisiez précédemment une autre pilule contraceptive et que vous passez à présent à CILEST, le mieux est de commencer le jour qui suit le 21^e comprimé d'une plaquette de votre ancienne pilule. Ne commencez jamais plus tard que le 28^e jour après la première prise de pilule de votre ancienne plaquette.

Si vous utilisiez précédemment ce qu'on appelle une méthode progestative (minipilule, injection ou implant) et que vous passez à présent à CILEST, vous devez appliquer des méthodes contraceptives complémentaires les 7 premiers jours de la prise de CILEST.

Comment se poursuit la prise du contraceptif ?

Chaque jour, pendant 21 jours consécutifs, vous prendrez un comprimé dans l'ordre indiqué par les flèches.

À quel moment de la journée faut-il prendre le comprimé ?

CILEST n'est totalement fiable que si vous prenez votre comprimé chaque jour vers la même heure (de préférence le soir au coucher, avec un peu de boisson).

Que devez-vous faire lorsque la plaquette est vide ?

Après la prise du dernier comprimé de la plaquette, le traitement est interrompu pendant une période de 7 jours. C'est au cours de cette période sans comprimés, et généralement 2 à 4 jours après la prise du dernier comprimé, qu'un saignement apparaît. Il est en général un peu moins abondant que des règles normales. Dans certains cas, ces saignements semblables aux menstruations peuvent ne pas avoir lieu. Cependant, si vous avez pris CILEST suivant les instructions prescrites, il est peu probable que cette absence de saignement indique une grossesse. Il faudra néanmoins signaler ce phénomène à votre médecin s'il se produit plusieurs fois de suite.

Quand devez-vous commencer la plaquette suivante ?

Après une interruption de 7 jours, vous entamez la plaquette de CILEST suivante. Étant donné que chaque plaquette contient 21 comprimés (pour tout juste 3 semaines) et que vous n'en prenez pas pendant 7 jours, c'est exactement au bout de 4 semaines après votre première plaquette que

vous commencez la deuxième, le même jour de la semaine. Ainsi, si vous avez commencé la première plaquette un mercredi, par exemple, chaque plaquette suivante sera également commencée un mercredi. Vous continuerez avec cette deuxième plaquette de la même façon qu'avec la première, c'est-à-dire en prenant les comprimés indiqués par le sens des flèches.

Il est parfois possible que votre saignement ne soit pas terminé après la semaine d'interruption du traitement, ou qu'aucun saignement ne soit apparu au cours de cette semaine sans comprimés. Même dans ce cas, vous commencerez normalement une nouvelle plaquette, le jour habituel.

Que faire si vous oubliez un ou deux comprimés ?

Si vous vous rendez compte que vous avez oublié de prendre votre pilule et qu'il ne s'est pas encore écoulé 12 heures depuis le moment où vous auriez dû la prendre, vous pouvez encore prendre la pilule oubliée. Si vous ne vous en rendez compte que le lendemain matin, vous prendrez donc ce jour-là deux comprimés : le matin le comprimé oublié et le soir comme d'habitude le comprimé de ce jour-là. Quant aux comprimés suivants, vous les prendrez à nouveau à l'heure habituelle. Si vous suivez ces instructions, vous restez suffisamment protégée contre une grossesse.

Si vous prenez le comprimé oublié plus de 12 heures en retard, l'effet peut diminuer.

- Vous avez oublié un comprimé au cours de la première semaine du cycle ?
Prenez le comprimé oublié dès que vous vous rendez compte de l'oubli, même si cela revient à le prendre en même temps que le comprimé suivant. En outre, appliquez une méthode contraceptive complémentaire au cours des 7 jours qui suivent. Si vous avez eu des rapports sexuels au cours des jours précédant l'oubli de pilule, il existe quand même une possibilité que vous soyez enceinte. Consultez éventuellement votre médecin.
- Vous avez oublié un comprimé au cours de la deuxième semaine du cycle ?
Prenez le comprimé oublié dès que vous vous rendez compte de l'oubli, même si cela revient à le prendre en même temps que le comprimé suivant. Si vous avez oublié plus que 1 comprimé au cours de la deuxième semaine, vous devez appliquer une méthode contraceptive complémentaire au cours des 7 jours qui suivent.
- Vous avez oublié un comprimé au cours de la troisième semaine du cycle ?
Vous pouvez agir d'une des manières suivantes :
 - Prenez le comprimé oublié dès que vous vous rendez compte de l'oubli, même si cela revient à le prendre en même temps que le comprimé suivant. Une fois arrivée à la fin de la plaquette, commencez alors immédiatement la plaquette suivante, sans période d'interruption sans pilule. Les saignements de privation habituels n'auront alors pas lieu. Pendant la prise de la plaquette suivante, il se peut que vous perdiez un peu de sang de temps à autre.

- Ne terminez pas la plaquette et insérez une période sans comprimés de 6 jours maximum (y compris le jour de la pilule oubliée). Commencez ensuite une nouvelle plaquette.

Que faire si vous oubliez plus de deux comprimés ?

Dans le cas d'un oubli de plus de 2 comprimés, quelle que soit la période (semaine 1, semaine 2 ou semaine 3), on commencera habituellement une nouvelle plaquette. En même temps, un moyen anticonceptionnel complémentaire sera utilisé au cours des 7 premiers jours qui suivent. Si au cours de la période normale sans comprimés qui suit, il ne se produit pas de saignements de privation, il existe quand même une possibilité que vous soyez enceinte. Consultez votre médecin.

Que faire en cas de perte de sang au cours de la prise des comprimés ?

Si des saignements en cours de cycle apparaissent pendant la prise de CILEST, sous forme de spotting (discrète perte de sang ou pertes brunâtres) ou même de saignements intermenstruels (saignements qui ressemblent fortement à des règles normales), il ne faut pas arrêter la prise. Si, de manière exceptionnelle, des saignements de ce type persistent après les premiers mois de prise, vous devez consulter votre médecin.

Que faire en cas de vomissements ou de diarrhée ?

Si vous avez des vomissements ou la diarrhée dans les 3 heures après la prise, la fiabilité de CILEST n'est plus assurée. Vous devez continuer à prendre les comprimés de cette plaquette, mais en utilisant en même temps une méthode contraceptive non hormonale supplémentaire (p.ex. un préservatif), à l'exception de la méthode du calendrier suivant Ogino-Knaus ou de la méthode des températures.

Si les vomissements et/ou la diarrhée n'ont été que de très courte durée, vous pouvez rétablir la fiabilité de CILEST en prenant encore un deuxième comprimé le même jour.

Comment faire si vous voulez retarder vos règles de quelques jours ?

Pour retarder vos règles de quelques jours, vous devez continuer la prise des comprimés quelques jours de plus que la normale, donc sans insérer de période sans comprimés. En fonction de ce que vous souhaitez, vous pouvez continuer avec cette plaquette quelques jours ou jusqu'à la fin de la deuxième plaquette. Pendant la période de prolongation, il se peut qu'un saignement intermenstruel se produise.

Après la période habituelle de 7 jours sans comprimés, on recommencera la prise normale de CILEST.

Comment faire si vous voulez déplacer le premier jour de vos règles ?

Si vous prenez vos comprimés suivant les directives, vous aurez vos règles toutes les 4 semaines environ le même jour. Si vous souhaitez modifier ce jour, il vous suffit d'écourter (jamais de prolonger) l'intervalle suivant sans comprimés.

Par exemple, si vos règles commencent habituellement un vendredi, et que vous souhaitez qu'elles commencent à l'avenir un mardi (3 jours plus tôt), vous devez commencer avec la plaquette suivante 3 jours plus tôt que d'habitude. Si vous écoutez beaucoup votre intervalle sans comprimés (p.ex. en le réduisant à 3 jours ou moins), il est possible que vous n'ayez pas de saignement pendant l'intervalle. Vous pouvez alors présenter quelques saignements intermenstruels ou du spotting pendant l'utilisation de la plaquette suivante.

Quelle est la fiabilité de CILEST ?

La protection contre une grossesse débute au premier jour de la prise et se maintient pendant l'intervalle sans comprimé.

En cas d'utilisation optimale, c'est-à-dire en cas de prise correcte des comprimés chaque jour environ à la même heure, la probabilité de grossesse est de moins de 0,1 % (moins de 1 grossesse par 1000 femmes par an).

Le risque d'échec de la contraception est en général de 3% lorsqu'on tient compte des femmes qui n'utilisent pas la méthode correctement.

Si vous avez pris plus de CILEST que vous n'auriez dû

Des effets indésirables graves liés à l'absorption de doses élevées de contraceptifs oraux n'ont pas été décrits à ce jour et on ne les redoute pas, même en cas de prise accidentelle par de jeunes enfants.

En cas de prise de quantités excessives, un état nauséux peut apparaître ; un saignement vaginal peut survenir chez les jeunes filles. En cas de nécessité, on peut appliquer un lavage gastrique.

Si vous avez pris trop de CILEST, prenez immédiatement contact avec votre médecin, votre pharmacien ou le centre antipoison (070/245.245).

Si vous arrêtez d'utiliser CILEST

Si vous avez encore des questions sur l'utilisation de ce médicament, posez-les à votre médecin ou votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS

Comme tous les médicaments, CILEST peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Effets indésirables graves

Certains effets indésirables graves qui ont été associés avec l'utilisation de la pilule, de même que les symptômes correspondant à ces effets, sont décrits sous la rubrique « Faites attention avec CILEST... », plus particulièrement dans les paragraphes « La pilule et la thrombose » et « La pilule

et le cancer ». Lisez également la rubrique « N'utilisez jamais CILEST ... ».

Autres effets indésirables possibles

Les effets indésirables suivants ont été mentionnés par des utilisatrices de pilule, bien qu'on ne sache pas avec certitude si la pilule en est la cause. Ces effets indésirables peuvent apparaître dans les premiers mois d'utilisation de la pilule et généralement ils s'atténuent avec le temps :

- tendances aux vomissements et autres effets indésirables liés au tube digestif ;
- saignements intermittents et modifications dans les sécrétions vaginales ;
- rétention de liquide ;
- augmentation du poids ;
- troubles du fonctionnement du foie (qui disparaissent le plus souvent à l'arrêt du traitement) ;
- sensation de tension dans les seins, écoulement de liquide des mamelons ;
- diminution ou absence des saignements de privation (si les saignements restent absents pendant plusieurs cycles, il faut exclure une grossesse) ;
- nervosité et irritabilité ;
- maux de tête, fatigue ;
- sentiment d'abattement ;
- changement dans le désir sexuel ;
- irritation des yeux en cas d'utilisation de lentilles de contact ;
- réactions de la peau ;
- coloration de la peau au niveau du visage ;
- fièvre.

Si vous ressentez un des effets mentionnés comme grave ou si vous présentez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER CILEST

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne plus utiliser CILEST après la date de péremption mentionnée sur la boîte et sur le blister après les lettres « Exp ». La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient CILEST

- Les substances actives sont le norgestimate et l'éthinylestradiol.
- Les autres composants sont amidon prégélatinisé, stéarate de magnésium, indigotine (E132) et lactose

Qu'est ce que CILEST et contenu de l'emballage extérieur

Les comprimés sont disponibles en emballages de 3 x 21 comprimés.

Chaque plaquette alvéolée contient 21 comprimés bleus.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Janssen-Cilag S.A., Antwerpseweg 15-17, B-2340 Beerse

Fabricant

Cilag AG, Hochstrasse 201, 8205 Schaffhausen, Suisse

Numéro de l'autorisation de mise sur le marché

BE141215

Mode de délivrance

Sur prescription médicale

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 10/2010